

Droits de rôle et frais de procédure dans le cadre de la procédure de plainte de pharma.be – applicables au 1/09/17

A compter du 1^{er} septembre 2017, les frais engendrés par l'organisation d'une procédure de plainte seront présentés sous la forme de montants forfaitaires devant être assumés par les parties à la procédure (i) lors de l'introduction d'une plainte (droits de rôle) et (ii) en fin de procédure (frais de procédure).

(i) Droits de rôle visés aux articles 81, § 3 et 94, § 4 du Code de déontologie

Conformément aux articles 81, § 3 et 94, § 4 du Code de déontologie, toute personne qui souhaite introduire une plainte auprès de la Commission DEP ou, le cas échéant, un recours auprès de la Chambre de recours, est tenue, pour que sa plainte/son recours soit enregistré(e) et transmis(e) à l'organe disciplinaire compétent, de s'acquitter du **paiement de droits de rôle**.

Les montants forfaitaires applicables sont repris ci-dessous :

Droits de rôle visés aux articles 81, § 3 et 94, § 4 du Code de déontologie	Commission DEP (1 ^{ère} instance)	Personnes morales	1.250 € *
		Personnes physiques	60 € *
	Chambre de recours (appel)	Personnes morales	3.000 € *
		Personnes physiques	100 € *

(ii) Frais de procédure visés à l'article 99, § 3, (i) du Code de déontologie

Par ailleurs, conformément à l'article 99, § 3 du Code de déontologie, la partie qui supporte les frais de procédure est tenue, outre au paiement des éventuels frais d'expertise (cf. article 54, § 3 du Code) et de l'équivalent du (des) montant(s) que l'autre partie a déboursé(s) au titre des droits de rôle, au paiement d'un **montant forfaitaire** visant à couvrir les frais de procédure restants.

Les montants forfaitaires applicables sont repris ci-dessous :

Frais de procédure visés à l'article 99, § 3, (i) du Code de déontologie	Commission DEP (1 ^{ère} instance)	Personnes morales	3.000 € *
		Personnes physiques	0 €
	Commission DEP (1 ^{ère} instance) + Chambre de recours (appel)	Personnes morales	4.000 € *
		Personnes physiques	0 €

* Tous les montants susmentionnés s'entendent hors TVA de 21 %.